

ALLIANZ GARANTIE
DES ACCIDENTS DE LA VIE

VOTRE FAMILLE PROTÉGÉE DANS TOUTES SES ACTIVITÉS



Avec vous de A à Z

Allianz 

ACCIDENTS DE LA VIE PRIVÉE ⁽¹⁾, QUELQUES CHIFFRES !



11 millions d'accidents
et 20 000 décès
chaque année en France



1^{ère} cause de décès
chez les enfants **de 1 à 14 ans**



77 % des accidents ont
lieu au domicile de la victime,
16 % dans les aires
de jeux et de sports



Plus de la moitié des 18-24 ans
ont été victimes d'un accident
de la vie courante au cours des
12 derniers mois

NOUS VOUS PROTÉGEONS AVEC ALLIANZ GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE

- Jusqu'à **2 millions d'euros** d'indemnisation
- **Dès 1 %, 5 % ou 25 %** d'invalidité ⁽²⁾
- Services d'assistance

Pour votre protection et pour celle de votre famille

- **1 %** d'invalidité ⁽²⁾
- **5 %** d'invalidité ⁽²⁾
- **25 %** d'invalidité ⁽²⁾
- Assurance scolaire Allianz pour
1€ de plus par enfant et par an ⁽³⁾

(1) Source : http://www.assureurs-prevention.fr/sites/jcms/p2_117013/fr/les-accidents-de-la-vie-courante.

(2) Le taux d'invalidité est le taux d'Atteinte à l'Intégrité Physique et Psychologique (AIPP).

(3) Formule 1 de l'Individuelle Scolaire Allianz à 1€ si vous avez souscrit un contrat Allianz Garantie des accidents de la vie.

Allianz

Allianz IARD

Entreprise régie par le Code des assurances
Société anonyme au capital de 991.967.200€
1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
542 110 291 RCS Nanterre

www.allianz.fr

Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.

